Déjà condamné 14 fois, le tribunal de Saint-Étienne reconnaît Farid S. – absent de son procès – à nouveau coupable et le condamne à 8 mois de prison

11/12/2021 à 7h00



Lundi 6 décembre, alors qu'il est l'heure pour le tribunal correctionnel de Saint-Étienne de s'attaquer au dossier n° 13, personne n'est là. Ni le prévenu, ni l'avocate de la défense. Et ce pour la quatrième fois puisque ce dossier traîne depuis mai 2020.

Seule l'avocate de la partie civile, agacée, est présente pour défendre les intérêts d'une étudiante qui, le 24 décembre 2019, a eu la mauvaise surprise de retrouver son véhicule, en stationnement, lourdement accidenté rue Antoine-Durafour. À l'origine de l'accident ? **Farid Souiliguine, 47 ans, qui manque à l'appel.**

Une excuse qui ne passe pas

Ce dernier est accusé d'avoir circulé à vive allure eu égard aux circonstances, malgré une suspension de permis, et cela sous l'emprise d'un état alcoolique. Sa justification ? Il

devait faire des courses pour son bébé de 2 ans. À 2 heures 35 du matin. L'homme, déjà condamné 14 fois, a d'ailleurs refusé de souffler dans l'éthylomètre. De quoi aggraver son cas. Le procureur de la République, remonté, note la reconnaissance des faits lors de l'audition du prévenu, « *malgré une pathétique tentative de laisser le doute planer sur le fait qu'il était conducteur* ». Suivant une bonne partie des réquisitions du ministère public, le tribunal reconnaît Farid Souiliguine coupable et le condamne à 8 mois de prison. Pour ce qui est du permis de conduire, il ne pourra le repasser que dans un an.

Le Progrès